

Royal Canadian
Mounted Police

102
Gendarmerie royale
du Canada

Montréal, le 11 juin 1985

Your file: Votre référence

A L'ATTENTION PERSONNELLE DU:

Our file: Notre référence

Commissaire, Ottawa

C 195-47

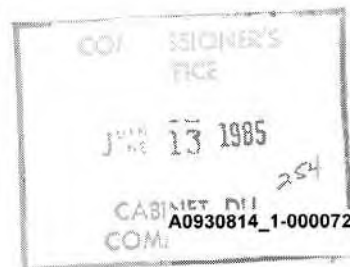
Objet: Conférence des Commandants/Représentants
divisionnaires - Charte des Droits et
Libertés de la personne - homosexuels.

Vous vous souviendrez que lors de la dernière conférence des Commandants et des Représentants divisionnaires aux Relations fonctionnelles, la Charte des Droits et Libertés de la personne fut brièvement discutée. A l'intérieur de ces discussions, la question des droits des individus professant une orientation sexuelle différente de la normale fut touchée. La discussion en est venue à examiner le sujet de l'embauche d'homosexuels avoués au sein de la G.R.C. et de l'impact qu'une telle décision pourrait avoir sur le fonctionnement général de notre corps policier. Vous aviez mentionné à ce moment que vous seriez intéressé à connaître les vues des gérants sur cette question.

En ce qui concerne la division "C", j'ai demandé à tous les officiers de réfléchir sur le sujet de l'embauche d'homosexuels dans la G.R.C. et de me faire part de leurs impressions en tant que gestionnaires supérieurs de notre corps policier. J'ai demandé aux officiers de mettre de côté leurs préjugés personnels sur cette question et d'analyser le sujet en tant que gestionnaires qui seraient responsables de gérer des unités où pourraient oeuvrer un ou plusieurs homosexuels advenant que la G.R.C. procède à l'embauche de ces personnes. Pour votre information, j'annexe une copie de mon mémoire aux officiers de la division "C" sur cette question (Annexe "A").

....2

Canada



A l'exception de deux positions qui étaient vacantes, tous les officiers de la division "C" ont répondu, soit vingt-six (26). Sur ces vingt-six, 69.2% ont répondu que la G.R.C. ne devrait pas embaucher d'homosexuels et devrait résister aussi longtemps que possible à le faire. Par contre, 30.7% ont indiqué que la G.R.C., face à la Charte des Droits et Libertés de la personne, n'aura aucune alternative que de respecter les exigences de la Charte et en conséquence procéder à l'embauche d'homosexuels avoués. Tous les officiers ont fourni leur point de vue voulant justifier la conclusion à laquelle ils en sont venus.

En ce qui concerne le 69.2% contre l'embauche d'homosexuels, voici un échantillonnage d'opinions sur les problèmes que pourrait engendrer l'embauche d'homosexuels.

- 1) Réaction défavorable de la majorité de notre société envers une personne de la G.R.C. qui serait homosexuelle.

Sur cette question, plusieurs ont mentionné le fait que la société perdrait confiance en la G.R.C. surtout dans les petites municipalités et même dans les plus grands centres lorsque nous savons que plusieurs de nos membres sont impliqués au niveau des relations sociopolicieuses dans toutes sortes d'activités avec les jeunes.

- 2) Perte de prestige de la G.R.C. et atteinte à sa réputation face à la majorité de la collectivité.

Sur cette question, plusieurs membres ont clairement indiqué que l'homosexualité est toujours perçue par la société comme étant un comportement anormal et une question de désorientation sexuelle.

- 3) Détérioration du moral des membres et difficulté à assigner le travail d'équipe.

Ces deux points sont de très près reliés au bon fonctionnement des opérations et la grande majorité du 69.2% contre l'embauche d'homosexuels voyaient des problèmes dans l'acceptation d'homosexuels dans le milieu de travail.

....3

Le vieux dicton qui dit que "qui se ressemble se rassemble" jouerait certainement un rôle néfaste puisqu'il est perçu que nos membres refuseraient d'agir comme partenaires avec un homosexuel de peur d'être eux-mêmes identifiés comme un d'eux. Certains officiers ont signalé la difficulté qu'ils pourraient rencontrer à assigner des fonctions à un homosexuel dans des postes d'observation ou dans des quarts de travail où des membres doivent travailler de longues heures côte à côte. Toujours dans le domaine des relations de travail, certains officiers ont signalé le problème des relations interpersonnelles qui pourrait surgir.

- 4) Intolérance et même harcèlement de certains membres vis-à-vis un homosexuel.

Ce point a été signalé comme une source de problème possible qui résulterait en grief de la part des homosexuels se disant lésés et victimes de discrimination.

- 5) Plusieurs officiers ont indiqué que le public n'est certainement pas prêt à accepter que la G.R.C. ait à l'intérieur de ses rangs des homosexuels avoués et puisque nous devons servir ce public, il serait néfaste pour la G.R.C. d'embaucher des homosexuels.
- 6) Certains officiers ont mentionné que même s'ils voient beaucoup de problèmes au niveau opérationnel et au niveau de l'acceptation de la société, certains de ces problèmes pourraient être minimisés si les homosexuels que la G.R.C. se verrait forcée d'embaucher étaient postés dans les grands centres où ils pourraient plus facilement être dissimulés à la foule.
- 7) En ce qui concerne la qualité même du travail d'un homosexuel, plusieurs ont indiqué que sans doute un homosexuel pourrait s'acquitter de ses fonctions avec autant d'expertise et d'intérêt qu'un autre membre et en conséquence ce n'est pas sur la qualité même du travail de l'homosexuel où les objections principales reposent. Sur cette question, cependant,

....4

les officiers avouent qu'ils manquent d'expérience n'ayant pas eu à gérer, à leur connaissance, des homosexuels.

- 8) Un autre élément qui a été soulevé est le fait que puisque la Charte des Droits et Libertés de la personne prévoit à la protection des droits et libertés, les droits et libertés des personnes qui ne veulent pas oeuvrer avec des homosexuels devraient aussi ne pas être perdus de vue.

Les points énumérés ci-haut sont à peu près la synthèse des réflexions faites par les officiers se disant contre l'embauche d'homosexuels dans la G.R.C. Par contre, j'aimerais signaler que tous reconnaissent les implications de la Charte des Droits et Libertés de la personne et acceptent qu'il est possible que la G.R.C. n'ait d'autre alternative que d'embaucher des homosexuels, nonobstant les problèmes qu'ils voient comme inhérents.

En ce qui concerne le 30.7% qui se disent plus favorables à l'embauche d'homosexuels, ce qui suit est un échantillonnage des points de vue de ces officiers supportant leur approche sur cette question.

- 1) La Charte des Droits et Libertés des personnes doit être respectée par tous incluant la G.R.C. et en conséquence la G.R.C. n'a aucune alternative que de procéder à l'embauche d'homosexuels.
- 2) Les problèmes qui pourraient au début surgir devraient probablement s'atténuer au cours des années.
- 3) Certains n'anticipent pas de problèmes majeurs au point de vue des relations fonctionnelles que pourrait engendrer l'embauche d'homosexuels.

....5

- 4) Un autre point soulevé est le fait que la G.R.C. bien qu'elle soit connue comme un organisme très conservateur s'est vu subir par les années passées des changements très importants à savoir l'embauche de membres mariés, l'embauche de membres féminins, possibilité de vivre en concubinage, acceptation d'un membre ayant un second emploi. Tous ces ajustements, bien qu'au préalable ils pouvaient présenter des problèmes insurmontables, se sont vus incorporés dans la G.R.C. sans trop de difficultés. Il appert que l'embauche d'homosexuels pourrait suivre le même cours.
- 5) L'embauche d'homosexuels et son acceptation dans la G.R.C. est vue comme sujet à la tolérance des confrères policiers. Il appert aussi que la société devient de plus en plus tolérante dans ce domaine et qu'en définitive elle aussi acceptera éventuellement sans trop de difficulté l'idée de voir la G.R.C. embaucher des homosexuels.
- 6) En autant qu'un homosexuel s'acquitte des tâches du policier de façon professionnelle, certains anticipent peu de problèmes à les intégrer.
- 7) Dans la mesure où la G.R.C. tient compte de la qualité morale des individus concernés dans ses enquêtes sur les applicants, il semblerait qu'un homosexuel qui a une vie ordonnée serait acceptable.
- 8) Lutter contre l'acceptation d'homosexuels avoués comme policiers c'est se fermer les yeux sur l'évolution plus permissive de la société.

Ce qui ressort de toute cette étude à mon avis est qu'éventuellement la G.R.C. n'aura d'autre alternative que d'embaucher des personnes d'orientation sexuelle autre que ce qui est considéré être la normale. Toutefois, il est évident qu'une majorité des gestionnaires espère

....6

- 6 -

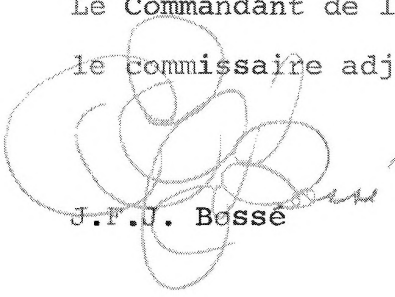
voir cette éventualité retardée autant que possible et ceci à cause des multiples problèmes qui sont à tort ou à raison perçus.

En ce qui me concerne, je crois que les fonctions que nous cumulons en tant que corps policier nécessite la confiance du public. Je crois que cette confiance pourrait être sérieusement ébranlée si nous devions procéder à l'embauche d'homosexuels délibérément et sans signaler publiquement les problèmes qu'une telle approche pourrait engendrer. Il est fort probable que l'approche de la G.R.C. sur cette question devra à un moment donné être défendue devant un tribunal approprié et c'est à ce moment que nos objections pourraient se faire valoir. Je crois que s'il s'avérait qu'un tribunal de haute instance de notre pays statue à l'encontre des pratiques d'embauche de la G.R.C. sur cette question, le public serait mieux disposé à l'accepter, reconnaissant l'impuissance de notre corps policier à faire autrement.

Je vous transmets les commentaires de tous les officiers qui ont participé à ce sondage, vous permettant ainsi d'examiner de plus près ces commentaires si vous le désirez.

Le Commandant de la division "C"

le Commissaire adjoint



J.F.J. Bossé